



ARRETE N° 2024_0210

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE MAURICE PREVOST

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de débranchement EU à réaliser par l'entreprise MERLIN TP domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue Maurice Prévost,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 22 avril 2024, et jusqu'au 03 mai 2024, le stationnement et la circulation seront interdits rue Maurice Prévost.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise MERLIN TP par les rues de Bel Air, Pasteur et René Grognet.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 05/04/2024



P/ Le Maire, par délégation,
Le 1er adjoint au Maire
Claude TOURATIER

Date d'affichage : 05/04/2024

DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : rue Maurice Prevost

Début des travaux : du ²²15 avril au ^{03 mai}28 avril 2024

Délai des travaux : 2 semaines

Type de travaux à effectuer : Branchement EU

| <u>SOUHAIT DE L'ENTREPRISE</u> | <u>LIEU</u> |
|--|---------------------|
| - rue barrée <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Rue Maurice Prevost |
| - Stationnement interdit <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |
| - Traversée de route par demi chaussée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |
| - autre : | |

Fait à PANNES le 4 Avril 2024
L'entreprise


MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arboria - 45700 PANNES
Tél. 02.38.97.10.03
RCS Orléans B 776 532 955 - Siret 775 532 955 00033
SAS au capital de 100 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91



(47.988759 2.717858);(47.988735 2.717971);(47.988687 2.718041);(47.988942 2.717771);(47.988965 2.717658);(47.988814 2.717586);(47.988759 2.717858);



